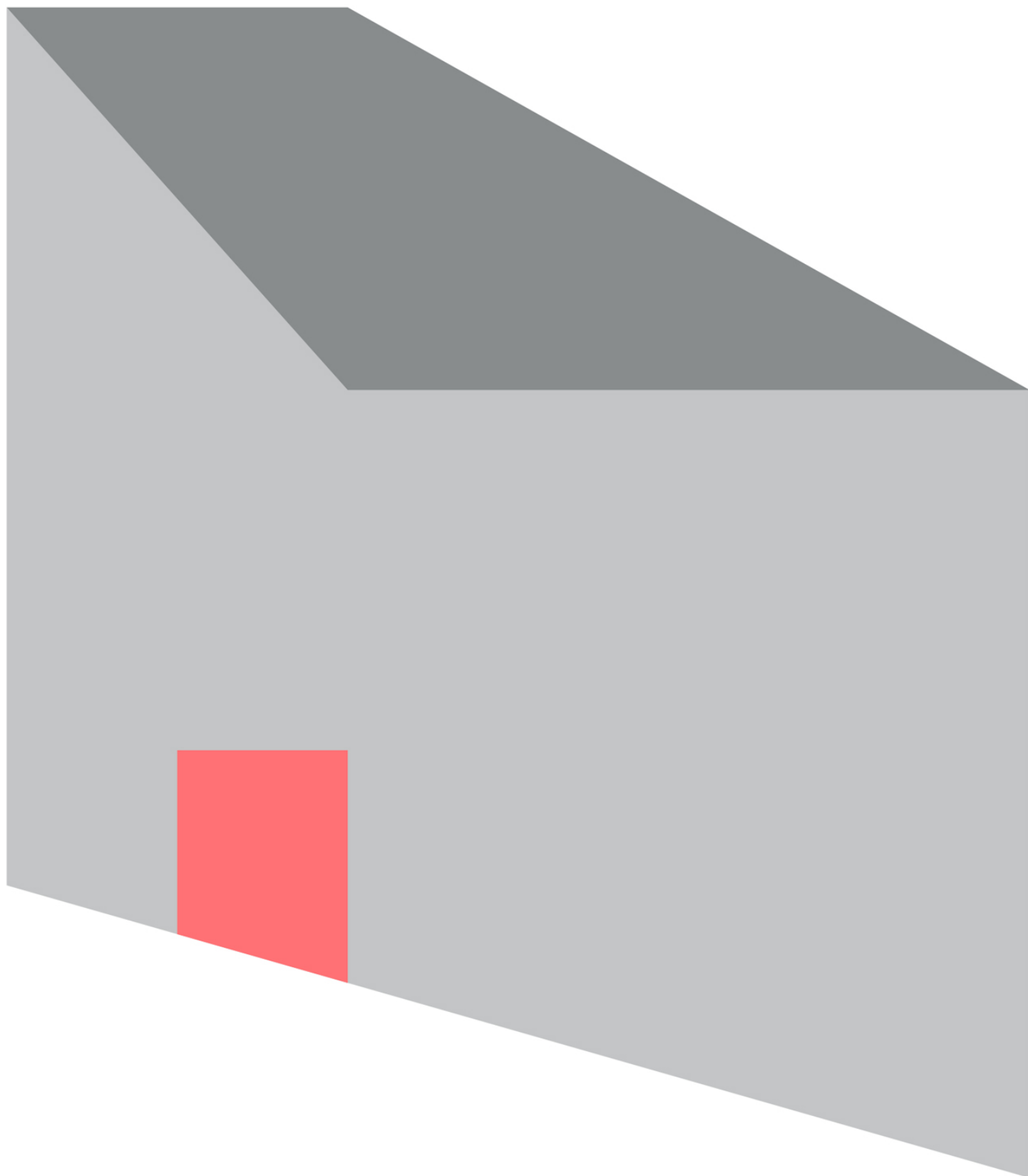


**Appel
à projets**
Espaces d'une sculpture
Art en plein air **Visarte Vaud**



Comment l'art interpelle-t-il l'espace urbain, quelle est son interaction avec les utilisateurs·rices quotidiens·nes d'un parc, d'un square ou d'une place? Depuis 1990 et plus de 130 œuvres, Visarte Vaud expérimente cette relation sur ses Espaces d'une sculpture sur l'esplanade de Montbenon et à la placette des Terreaux à Lausanne.

Conditions d'exposition

Les Espaces d'une sculpture sont ouverts à tous·tes les artistes suisses ou résidants·es en Suisse, membres ou non de Visarte. Le choix se fait par le comité de Visarte Vaud piloté par le responsable curatorial sur la base de dossiers fournis. Autant les œuvres existantes que des projets élaborés pour les sites sont étudiés et choisis en fonction de leur qualité artistique et de leur adéquation avec les lieux. Un forfait de CHF 1'500.— par artiste est prévu (CHF 500.— d'honoraire et CHF 1'000.— de production). Les œuvres ne sont pas assurées contre le vol, le vandalisme et le climat. Le transport est organisé par les artistes. Visarte participe aux frais de transport dans la mesure du possible sur présentation d'un devis, diffuse l'événement (presse, donateurs·rices et membres) et organise le vernissage. Les expositions durent environ 6 à 12 mois. L'engagement de Visarte Vaud est entièrement bénévole. En cas de vente, 12% du prix de vente, pour les membres Visarte sinon 32% pour les non-membres, est retenu pour ses frais, dont 2% pour le Fonds d'entraide des artistes suisses.

Lieux d'exposition

Sur l'esplanade de Montbenon, une intervention peut se faire uniquement sur la partie goudronnée et/ou en gravier. A la placette des Terreaux, une intervention peut être installée sur la partie en gravier et/ou sur les gradins en béton, voire fixée aux barrières. La proposition d'intervention artistique devra donc cohabiter au mieux avec son contexte géographique. Dans tous les cas, l'intervention ne doit pas nuire aux infrastructures existantes et ne doit pas comporter de danger pour le public.

Dossier

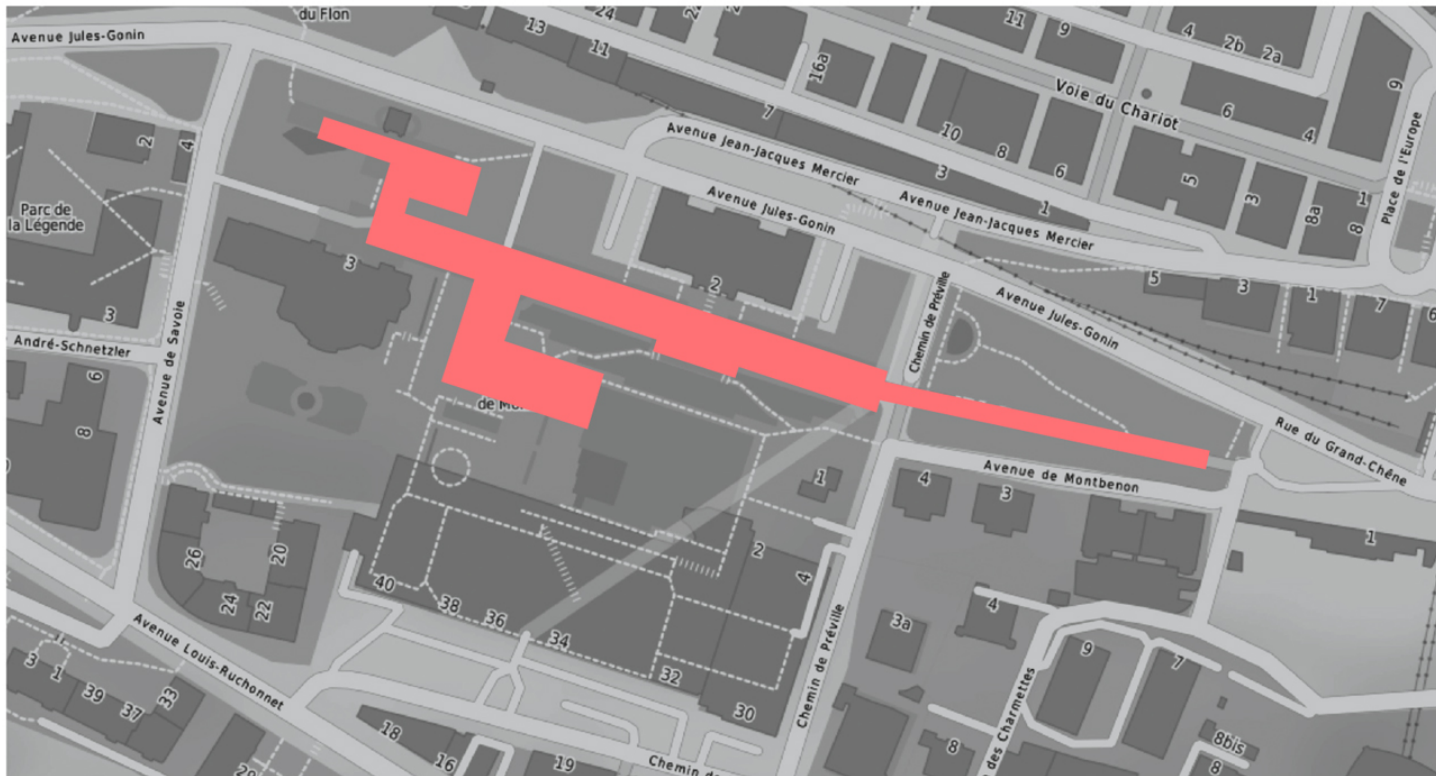
Les artistes intéressés·es peuvent envoyer leur dossier avec leurs propositions accompagnées de croquis, photos et d'un CV, par poste à Visarte Vaud, Parc Mon-Repos 3, 1005 Lausanne, ou par mail à info@visartevaud.ch.

Rendu du dossier
Mise en place

20 mars 2024
Mai — Juin 2024

Esplanade de Montbenon

Zone d'intervention artistique



Placette des Terreaux

Zone d'intervention artistique



Visarte Vaud
Parc Mon-Repos 3
1005 Lausanne
info@visartevaud.ch
www.visartevaud.ch

Responsable curatorial
Denis Roueche
denis@roueche.ch
079 442 48 45